

Leudelange, le 15 septembre 2024
réf. 24/0952/MT

AVIS DE PUBLICATION

Avant-projet du règlement grand-ducal sur la ZPIN 42 « Leidelenger Bësch / Obeler Bësch »

Conformément à l'article 40 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que le **dossier relatif à l'avant-projet du règlement grand-ducal déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle et de corridor écologique, la zone « Leidelenger Bësch / Obeler Bësch » sise sur les territoires des communes de Bettembourg, Leudelange et Reckange-sur-Mess** est ouvert à l'inspection du public du **16 septembre 2024 au 17 octobre 2024** inclus en la mairie de la Commune de Leudelange, 5, Place des Martyrs, L-3361 Leudelange.



Le Collège des bourgmestre et échevins,
Lou LINSTER
Vanessa BALDASSARRI
Jean-Pierre ROEMEN